



Dossier financier DESJEPS 2026-2027 Guide du stagiaire

RAPPEL

Les candidats autorisés à s'inscrire sont prioritairement des entraîneurs déjà engagés dans une trajectoire professionnelle, ainsi que des sportifs de haut niveau préparant leur reconversion.

Les futurs stagiaires doivent bénéficier du soutien explicite de leur fédération.

L'inscription ne deviendra définitive qu'à l'issue de la décision de la commission pédagogique du mercredi 20 mai 2026.

Elle ne pourra être validée que sous réserve du respect des conditions suivantes :

- Un dossier d'inscription strictement complet,
- **Un dossier financier finalisé et déposé au plus tard le jeudi 25 juin 2026,**
- Une inscription effective sur le portail PSQS de l'INSEP.

Tout stagiaire n'ayant pas finalisé son financement à cette échéance ne pourra être admis en formation.

Pour vous aider dans vos démarches de recherche de financement, vous trouverez ci-joint :

- **Les moyens pour financer votre formation,**
- **Le devis,**
- **La fiche de financement,**
- **La fiche d'engagement.**

La fiche de financement doit être datée et signée par la personne qui s'engagera sur la convention. Si vous avez plusieurs financeurs pour vous aider dans cette prise en charge, vous remplirez une fiche par financeur.

IMPORTANT

Le stagiaire retenu en formation devra impérativement transmettre l'ensemble des informations relatives à son ou ses financements, afin de permettre l'établissement d'une **convention de financement** avec l'INSEP. Cette convention sera élaborée à partir des éléments renseignés dans la « fiche de financement de la formation », laquelle devra être dûment complétée et remise au plus tard le **25 juin 2026**.

Attention : Le financement constitue une condition obligatoire d'entrée en formation DESJEPS. La convention de financement devra être établie et transmise à Julia Dayan au plus tard le jour des entretiens de positionnement. À défaut de transmission de ce document avant le premier regroupement pédagogique, l'admission en formation sera invalidée.

Comment financer sa formation ?

Plusieurs dispositifs peuvent être mobilisés pour la prise en charge financière de la formation DESJEPS.

1. Opérateur de Compétences (OPCO)

Branche Sport : AFDAS

Pour déposer une demande de financement auprès de l'AFDAS, la structure financeuse (club, employeur, fédération...) doit :

- Être adhérente à l'AFDAS et à jour de ses cotisations ;
- Effectuer la demande via la plateforme en ligne dédiée.

Attention : l'OPCO ne finance que les heures de formation effectivement suivies. Toute absence pourra entraîner une réduction de la prise en charge.

2. Compte Personnel de Formation (CPF)

Pour mobiliser ses droits CPF, le stagiaire doit :

- Vérifier le montant de son solde disponible ;
- Solliciter la mise en ligne de la formation auprès de Julia DAYAN : julia.dayan@insep.fr

À noter :

- Un abondement est généralement nécessaire ;
- Le CPF n'avance pas les frais : ceux-ci doivent être réglés en totalité par le stagiaire ou son employeur
- Les frais de dossier ne sont pas pris en charge par le CPF.

La demande CPF doit impérativement être validée **au plus tard trois semaines avant le premier regroupement pédagogique**. Passé ce délai, le CPF ne pourra plus être mobilisé.

3. France Travail (ex-Pôle emploi)

Une prise en charge par France Travail est possible sous réserve de :

- Être inscrit comme demandeur d'emploi ;
- Informer son conseiller France Travail en amont et obtenir son accord ;
- Prendre contact avec Julia Dayan pour l'inscription et la transmission des éléments nécessaires au conseiller.

Contact :

Madame Julia DAYAN - Assistante administrative / INSEP Pôle formation
Julia.dayan@insep.fr

4. Modalités d'accès et de financement par la voie de l'apprentissage

Le DESJEPS Performance Sportive proposé par l'INSEP est accessible, pour les sportifs de haut niveau, par la voie de l'apprentissage au sein du CFA INSEP Campus d'Excellence. Le contrat d'apprentissage constitue un levier structurant du double projet, en offrant au sportif un statut de salarié, une rémunération, ainsi qu'une expérience professionnelle reconnue, tout en s'inscrivant dans un cadre de formation aménagé et compatible avec les exigences de la haute performance.

Sur le plan financier, le dispositif est sécurisé et avantageux pour la structure d'accueil (club, fédération). Les coûts de formation du DESJEPS sont intégralement pris en charge par l'AFDAS. La structure d'accueil assure uniquement la rémunération de l'apprenti, dans le cadre du régime de l'apprentissage, caractérisé par des exonérations significatives de cotisations sociales et d'une aide de l'État de 5000 € (pour les entreprises de moins de 250 salariés) pour la première année.

Cette organisation permet aux clubs et fédérations de s'engager dans l'accompagnement du double projet sans porter le coût pédagogique de la formation, tout en bénéficiant d'un cadre juridique stabilisé et d'un accompagnement par l'INSEP pour l'ingénierie de formation et le suivi du parcours. Elle fait de l'apprentissage une solution soutenable, lisible et sécurisante pour les employeurs du sport de haut niveau.

Contact :

Madame Céline RECULET - Cheffe de projet CFA / INSEP Campus d'Excellence
Celine.reculet@insep.fr

DESJEPS 2026-2027 - Prévisionnel des regroupements pédagogiques par module

UC1-UC2 Module développement		UC3-UC4 Module entraînement		UC3 Module formation		UC3-UC4 Module fédéral	
3 regroupements pédagogiques (RP)		5 regroupements pédagogiques (RP)		2 regroupements pédagogiques (RP)		Regroupements pédagogiques (RP)	
		RP1	21-22-23 septembre 2026				RP1
RP2	12-13-14 octobre 2026						RP2
				RP3	2-3-4 novembre 2026		RP3
		RP4	23-24-25 novembre 2026				RP4
RP5	7-8-9 décembre 2026						RP5
		RP6	11-12-13 janvier 2027				RP6
				RP7	1er-2-3 février 2027		RP7
RP8	22-23-24 février 2027						RP8
		RP9	8-9-10 mars 2027				RP9
		RP10	29-30-31 mars 2027				RP10

Date limite de dépôt du dossier d'inscription à la fédération	A définir par la fédération
Date limite de dépôt du dossier d'inscription à l'INSEP	Mardi 5 mai 2026
Vérification des exigences préalables à l'entrée en formation par la fédération	Du lundi 11 au vendredi 15 mai 2026
Liste définitive des stagiaires retenus en formation	Mercredi 20 mai 2026
Journée d'information (présence obligatoire de tous les stagiaires)	Jeudi 28 mai 2026
Entretien de positionnement	En visioconférence les 14 et 15 septembre 2026
Stage professionnel	Du lundi 28 septembre 2026 au 25 juin 2027
Durée totale de la formation DESJEPS incluant les périodes de certification	Du lundi 21 septembre 2026 au 30 juin 2027.
Période de certification UC1-UC2-UC3-UC4	<p>Dates de certification : 1er mars au 5 mai 2027</p> <p>Dates bloquées 1er passage :</p> <p>Mardi 4 et mercredi 5 mai 2027.</p> <p>Date limite rendu dossiers : 20 avril 2027 12h00</p> <p>Dates de certification Rattrapage : 8 juin au 23 juin</p> <p>Dates bloquées rattrapage :</p> <p>Mardi 22 et mercredi 23 juin 2027.</p> <p>Date limite rendu dossiers : 7 juin 2027 12h00</p>
Vérification des exigences préalables à la mise en situation pédagogique par la fédération	<p>Dates bloquées 1er passage :</p> <p>Du 28 septembre au 2 octobre 2026</p> <p>Rattrapage :</p> <p>Du 26 au 30 octobre 2026</p>

Pièces obligatoires à intégrer au dossier d'inscription

ATTENTION - Tout dossier incomplet sera immédiatement rejeté

IMPORTANT - Si vous êtes retenu en formation, vous recevez un e-mail concernant votre inscription sur le portail PSQS de l'INSEP. Dès réception, vous devrez au plus vite compléter les informations demandées et télécharger les pièces suivantes :

- La photocopie de votre attestation de sécurité sociale,
- La photocopie de la carte vitale,
- La photocopie de l'assurance en responsabilité civile,
- Une photo d'identité.

Votre inscription ne sera validée qu'après vérification par les services de l'INSEP. Une carte d'accès au site sera éditée.

	La fiche de financement.
	La fiche d'engagement concernant le financement de la formation.
	L'avis du Directeur Technique National validant la demande de formation
	Uniquement la photocopie des diplômes professionnels (BPJEPS, BEES1, BEES2, DEJEPS, formations fédérales, licence et master STAPS).
	La photocopie de l'AFPS ou du PSC1 (prévention et secours civique niveau 1).
	Une photo d'identité dont une à coller par vos soins ou agrafer sur le dossier d'inscription
	La photocopie recto/verso en couleurs de la carte nationale d'identité en cours de validité (sur une seule feuille)
	La copie de l'attestation de recensement (pour les moins de 25 ans) ou le certificat de participation à la journée défense et citoyenneté
	Un certificat médical d'aptitude « à la pratique et à l'encadrement » de la pratique sportive de moins de 3 mois

Documents concernant le financement à compléter

Ces documents sont à transmettre à l'INSEP avant le jeudi 25 juin 2026.

Monsieur **Christophe MANIN**, chef du pôle formation – INSEP

Monsieur **Frédéric SADYS**, responsable du DESJEPS, INSEP – frederic.sadys@insep.fr

Madame **Julia DAYAN**, assistante administrative, INSEP – julia.dayan@insep.fr

Tous les documents mentionnés sont obligatoires



Institut National du Sport
de l'Expertise et de la Performance
11 Avenue Du Tremblay 75012
PARIS

N° agrément préfectoral : 11 75 P0082 75

N° SIRET : 130 010 804 00016 N°

RNCP : RNCP4911

Responsable formation : Frederic SADYS - 01 41 74 45 17

Secrétariat formation : Julia DAYAN - 01 41 74 43 71

Volume total de la formation (avant le positionnement réalisé à l'entrée en formation) : **1200 heures de septembre 2026 à juin 2027** **Sous réserve de validation par l'INSEP de votre entrée en formation**

1. Nombre d'heures de la formation en centre et en formation ouverte à distance : **700 heures**

2. *Coûts de la formation (organisme non assujetti à la TVA).

- 2.1 Frais de dossiers (tous stagiaires) : 260,00 €
- 2.2 Frais pédagogiques « Standards » : 10 500,00 €
- 2.3 Frais pédagogiques « Forfait sportif en pôle France INSEP » : 830,00€

	Module Développement	Module Entrainement	Module Formation	Module Spécifique (Fédération)
Présentiel	72 heures	120 heures	48 heures	120 heures
Accompagnement				50 heures
Parcours FOAD	60 heures	200 heures	30 heures	
Total heures	132 heures	320 heures	78 heures	170 heures
Total	1 980 €	4 800 €	1 170 €	2 550 €

3. Formation en situation professionnelle

500 heures de stage professionnel selon les textes réglementaires et les besoins de l'employeur

4. Descriptif de la formation

L'objectif : préparation au métier d'Entraîneur.

Les compétences professionnelles attendues : Préparer le projet stratégique de performance dans un champ disciplinaire. Piloter un système d'entraînement. Diriger le projet sportif. Évaluer le système d'entraînement. Organiser des actions de formation de formateurs dans le cadre des réseaux professionnels de l'organisation.

*Les tarifs peuvent être modifiés par vote du CA.

Chef du Pôle Formation
Christophe MANIN

INSTITUT NATIONAL DU SPORT, DE L'EXPERTISE ET DE LA PERFORMANCE

11, avenue du Tremblay - 75012 PARIS
Tél. : 01 41 74 41 00

www.insep.fr





Institut National du Sport
de l'Expertise et de la Performance 11
avenue du Tremblay
75012 PARIS

N° agrément préfectoral : 11 75 P0082 75
N° SIRET : 130 010 804 00016 N°
RNCP : RNCP4911

Responsable formation : Frederic SADYS - 01 41 74 45 17
Secrétariat formation : Julia DAYAN - 01 41 74 43 71

DEVIS FRAIS DE FORMATION** DANS LE CAS D'UN FINANCEMENT PERSONNEL (sans financement professionnel ou OPCO)

Intitulé de la formation : **DESJEPS Performance Sportive** Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport- spécialité "performance sportive" Niveau II

Volume total de la formation (avant le positionnement réalisé à l'entrée en formation) : **1200 heures de septembre 2026 à juin 2027** **Sous réserve de validation par l'INSEP de votre entrée en formation**

1. Nombre d'heures de la formation en centre et en formation ouverte à distance : 700 heures

2. *Coûts de la formation (organisme non assujetti à la TVA).

- 2.1 Frais de dossiers (tous stagiaires) : 260,00 €
- 2.2 Frais pédagogiques « Standards » : 7 875€,00 €
- 2.3 Frais pédagogiques « Forfait sportif en pôle France INSEP » : 830,00€

	Module Développement	Module Entrainement	Module Formation	Module Spécifique (Fédération)
Présentiel	72 heures	120 heures	48 heures	120 heures
Accompagnement				50 heures
Parcours FOAD	60 heures	200 heures	30 heures	
Total heures	132 heures	320 heures	78 heures	170 heures
Total	1 485 €	3 600 €	877,50 €	1912 ,50 €

3. Formation en situation professionnelle

500 heures de stage professionnel selon les textes réglementaires et les besoins de l'employeur

4. Descriptif de la formation

L'objectif : préparation au métier d'Entraîneur.

Les compétences professionnelles attendues : Préparer le projet stratégique de performance dans un champ disciplinaire. Piloter un système d'entraînement. Diriger le projet sportif. Évaluer le système d'entraînement. Organiser des actions de formation de formateurs dans le cadre des réseaux professionnels de l'organisation.

*Les tarifs peuvent être modifiés par vote du CA

Chef du Pôle Formation
Christophe MANIN

INSTITUT NATIONAL DU SPORT, DE L'EXPERTISE ET DE LA PERFORMANCE

11, avenue du Tremblay - 75012 PARIS
Tél. : 01 41 74 41 00

www.insep.fr



Rappel important :

Tout dossier d'inscription au **DESJEPS “Performance sportive”** doit être **strictement complet** pour être instruit.

À ce titre, les candidats doivent impérativement transmettre à l'INSEP, **avant le jeudi 25 juin 2026**, l'ensemble des documents de financement (**fiche de financement, fiche d'engagement de financement** et pièces justificatives associées), ainsi que les pièces administratives requises :

- Avis du DTN,
- Photocopies des diplômes professionnels uniquement (BPJEPS, BEES1/2, DEJEPS, formations fédérales, licence/master STAPS),
- AFPS ou PSC1,
- Photo d'identité, CNI recto-verso en couleurs **sur une seule feuille**,
- Attestation de recensement ou JDC (moins de 25 ans),
- Certificat médical d'aptitude “à la pratique et à l'encadrement” de moins de 3 mois.

Vous pouvez cocher les cases du tableau en page 5 afin de vérifier la complétude de votre dossier.

Le dossier sera préalablement vérifié et tout dossier incomplet ou transmis hors délai sera rejeté.